



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

La Haye, le 16 juin 2020

Contact: Gerda Veltman

Nos réf: REG/OPPO/2016109

Téléphone: +31 70 349 12 09

Dossier: SANOFI-AVENTIS DEUTSCHLAND GmbH (D 53633) vs Trommsdorff GmbH & Co. KG (I 1527445)

Concerne : Avis de refus provisoire consécutif à une opposition - refus provisoire partiel

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons parvenir un avis de refus partiel provisoire d'un enregistrement international, consécutif à une procédure d'opposition. Nous vous remercions de l'adresser dans les meilleurs délais au titulaire de l'enregistrement concerné ou, le cas échéant, à son mandataire. Les coordonnées requises par votre Office, conformément à la règle 17(2) et (3) du règlement d'exécution commun, sont les suivantes :

I. Numéro de l'enregistrement international :

1527445

II. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :

Trommsdorff GmbH & Co. KG
Trommsdorffstr. 2 - 6
52477 Alsdorf
Allemagne

III. Motif de refus :

Pays-Bas
ABN AMRO
IBAN NL68ABNA0240036700
BIC: ABNANL2A

Belgique
BNP Paribas Fortis
IBAN BE 24 0014 3183 0538
BIC: GEBA BEBB

Luxembourg
BGL BNP Paribas
LU 50 0030 0556 7430 0000
BIC: BGLL LULL

Boîte Postale 90404
NL-2591 LK La Haye
t +31 70 349 11 11
i www.boip.int

Le 12 juin 2020, une opposition a été introduite contre l'enregistrement international susmentionné. L'opposition est recevable. Vous trouverez en annexe un document comprenant les données relatives à cette opposition. Dispositions légales : article 2.18 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Les articles 2.14 et 2.16 sont applicables (voir notre site internet).

IV. Coordonnées de la marque sur laquelle l'opposition est basée (voir copie en annexe) :

no. d'enregistrement : voir annexe

date de dépôt : voir annexe

marque : voir annexe

titulaire de la marque : voir annexe

liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée : voir annexe

V. Produits et/ou services qui pourraient être affectés par l'opposition :

voir annexe

VI. Recevabilité provisoire pour une partie des droits invoqués :

Pas d'application.

VII. Début de la Procédure :

La procédure commence le 17 août 2020, c'est-à-dire à l'issue du délai communément appelé 'cooling-off' de deux mois. Le moment venu, vous recevrez un avis vous informant du début de la procédure.

Nous avons informé l'opposant que la seconde partie de la taxe d'opposition devait être payée avant le début de la procédure.

VIII. Irrégularités :

Pas d'application.

IX. Explication concernant la langue de la procédure :

L'opposant a indiqué qu'il préfère le français comme langue de la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'une marque internationale, la langue de la procédure est la langue de l'Office Benelux (français ou néerlandais) choisie par le défendeur dans un délai d'un mois à partir de la présente notification soit au plus tard le 16 juillet 2020. A défaut de choix, la langue de la procédure sera le français

Le défendeur peut modifier les choix linguistiques en accord avec la partie adverse, jusqu'au début de la procédure.

X. Oppositions multiples :

Pas d'application.



Enfin, le défendeur peut en accord avec la partie adverse, demander la suspension de la procédure d'opposition. Cette suspension dure quatre mois et peut être prolongée par périodes successives de la même durée. Durant une suspension sur demande conjointe, chaque partie peut à tout moment en demander la levée. Avant le début de la procédure, la suspension ou sa prolongation est gratuite durant les 12 premiers mois.

Toute correspondance dans la procédure d'opposition doit être dirigée à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Conformément au règlement d'exécution, la présente notification est également adressée à la partie adverse.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations,

Gerda Veltman
Examineur

Opposition
Numéro : 2016109
date d'introduction : 12-06-2020

Coordonnées de l'opposant et du (des) droit(s) invoqué(s)

OPPOSANT

SANOFI-AVENTIS DEUTSCHLAND GmbH
Brüningstrasse 50
65926 Frankfurt am Main
Allemagne

MANDATAIRE

Novagraaf Belgium S.A./N.V.
Chaussée de la Hulpe 187
1170 Watermael-Boitsfort
Belgique

Droit invoqué 1

Marque : TORENTAL
Numéro : D 53633
Date du dépôt : 31-05-1985
Date d'enregistrement :
Date de début de l'obligation d'usage :
Date de priorité :
Date d'échéance : 31-05-2025
Classes : 5
Classes sur lesquelles l'opposition est basée :
Tous les produits / services protégés par l'enregistrement

Opposition
Numéro : 2016109
date d'introduction : 12-06-2020
(suite)

Coordonnées du défendeur

DEFENDEUR

Trommsdorff GmbH & Co. KG
Trommsdorffstr. 2-6
52477 Alsdorf
Allemagne

MANDATAIRE

Dr. Kunz-Hallstein
Galeriestrasse 6a
80539 München
Allemagne

MARQUE :

Tromental
Numéro : I 1527445
Date du dépôt : 16-10-2019
Date de publication : 30-04-2020
Classes : 03 05
Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée :

- 5** *Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires, produits hygiéniques pour la médecine, aliments et substances diététiques à usage médical ou vétérinaire, aliments pour bébés, compléments alimentaires pour êtres humains et animaux, emplâtres, matériel pour pansements, matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires, désinfectants, produits pour la destruction des animaux nuisibles, fongicides, herbicides, médicaments, substances médicinales, préparations médicamenteuses pour soins cutanés, dentifrices médicamenteux et produits pour le soin des dents, produits antiseptiques pour le soin du corps, préparations de toilette médicamenteuses, sucre à usage médical, succédanés du sucre à usage médical, édulcorants à usage médical, bonbons médicamenteux, sucreries à usage pharmaceutique, thé médicinal, préparations pour le bain à usage médical, savons médicinaux, produits précités à l'exception des produits pour des préparations pour le traitement des maladies cardiovasculaires.*

L' opposition est recevable